



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 92**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 14
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Demande d'avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Savoir-Faire au Syndicat Mixte Vingeanne Bèze Albane pour l'exercice de la compétence GEMAPI

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Christiane GOURLLOT à André NOIROT, Delphine ANDRÉ à Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT à Emilie BEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2022

Étaient absentes excusées : Christiane GOURLLOT, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2022 portant extension du périmètre GEMAPI par adhésion emportant modifications statutaires du Syndicat Vingeanne-Bèze-Albane,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Savoir-Faire au Syndicat Mixte Vingeanne-Bèze-Albane pour l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) pour les Communes d'Heuilley le Grand, le Pailly, Noidant-Chatenoy, Palaiseul et St Broingt le Bois, par extension du périmètre du syndicat.

Conformément à l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, doivent émettre un avis sur cette adhésion.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir émettre un avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Savoir-Faire au Syndicat Mixte Vingeanne-Bèze-Albane.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 052-215200403-20221216-DEL2022_92-DE



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Savoir-Faire au Syndicat Mixte Vingeanne-Bèze-Albane.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 décembre 2022

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE



Monsieur André NOIROT